

Gaillon

Fermeture d'une classe à Paul Doumer. Les parents menacent de saisir le tribunal administratif



Le groupe scolaire Paul Doumer pourrait perdre une classe à la rentrée prochaine. Contre cette possibilité, des parents étudient la possibilité d'un recours judiciaire.

Depuis le vendredi 8 mars, les parents d'élèves se mobilisent contre la fermeture d'une classe du groupe scolaire Paul Doumer. Tracts, pétitions, réseaux sociaux, presse, tout est bon pour faire connaître ce qu'ils qualifient d'injustice que les petits Gaillonnais s'approprient à vivre dès la prochaine rentrée.

Et de dénoncer le directeur académique qui a annoncé une fermeture de classe de l'établissement comptant 213 élèves, répartis en neuf classes et un dispositif Ulis (Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire) sans oublier les élèves allophones et les enfants du voyage intégrés dans les classes quand bien même les effectifs prévus resteront les mêmes pour la prochaine rentrée.

« Ses chiffres sont faux »

En effet, le dispositif Ulis prend en charge des enfants ayant des difficultés ou des troubles des fonctions cognitives, il accueille au maximum 12 élèves qui sont intégrés aux autres classes pendant plusieurs heures par semaine. Des classes surchargées accueilleront ces enfants dans de moins bonnes conditions.

Réunis vendredi dernier, les parents d'élèves ont dénoncé le décompte du directeur académique. « **Ses chiffres sont faux, il n'est pas question d'accepter une telle erreur excluant le dispositif Ulis** ».

Comparant les prévisions d'autres écoles du secteur qui, elles, ne sont pas touchées, les parents évoquent « **le piston** », « **où est l'équité ?** ». « **Le chiffre de 26,5 après fermeture avec des enfants en situation de handicap mettra en situation dramatique l'école. Certains de ces élèves devraient être dans des établissements où d'ailleurs, il n'y a pas de place** ».

Devant le refus du directeur d'académie qui semble refuser de recevoir les représentants de parents d'élèves, un courrier sera adressé au recteur d'académie. Mme Caraglio, inspectrice générale du handicap scolaire sera également contactée. Alors qu'une pétition rassemble déjà 4 600 signatures, les parents, très en colère, envisagent même de saisir le tribunal administratif.

Mardi matin, une délégation s'est rendue à Évreux à l'inspection académique.

Devant le nouveau refus du directeur académique de les recevoir, il leur a été précisé que ses adjoints les entendent le jeudi 4 avril.



La délégation a accueilli les maires adjointes.